

Le homard des eaux côtières du Québec

Résumé

Au cours des 20 dernières années, les débarquements de homard ont atteint des niveaux très élevés tant au Québec que dans l'ensemble de l'Atlantique canadien, rejoignant dans certains endroits les niveaux enregistrés vers la fin du siècle dernier, au moment où débutait l'exploitation du homard. Parallèlement à l'augmentation des débarquements, on a aussi observé une augmentation des taux de capture.

Les prises par unité d'effort (PUE) sont nettement plus élevées que ce que l'on a observé au milieu des années soixante et à la fin des années soixante-dix. On a toujours relié en bonne partie l'augmentation des PUE à une augmentation de la biomasse de homards sur les fonds. Cependant, des informations obtenues des pêcheurs, nous montrent que la capacité de pêche a considérablement augmenté depuis le début des années quatre-vingt et ont certes contribué de façon importante à l'augmentation des PUE et des débarquements observée au cours de cette période.

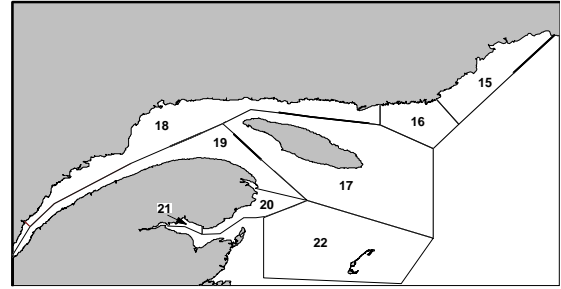


Figure 1. Zones de pêche au homard au Québec.

Biologie

Le homard américain *Homarus americanus* se distribue le long de la côte ouest de l'Atlantique, du Labrador au Cap Hatteras. Le homard adulte fréquente préférentiellement les substrats rocheux présentant des abris mais on le retrouve aussi sur des substrats sableux ou même vaseux. Les concentrations commerciales se retrouvent généralement à des profondeurs inférieures à 35 m. Une flottille hauturière exploite cependant des concentrations de homard se trouvant en bordure du plateau néo-écossais à des profondeurs pouvant atteindre 450 m.

Les femelles atteignent la maturité sexuelle autour de 79 mm (longueur du céphalothorax) dans la partie sud des Îles-de-la-Madeleine et autour de 84 mm dans la partie nord des Îles et en Gaspésie. Les femelles suivent généralement un cycle de reproduction de deux ans, les années de ponte alternant avec les années de mue. Une femelle pondant pour la première fois peut produire tout près de 8 000 oeufs tandis qu'une femelle de 125 mm (jumbo) peut pondre jusqu'à 35 000 oeufs. Une fois pondus, les oeufs se fixent sur les pattes

natatoires de la femelle et y demeurent de 9 à 12 mois, avant d'éclore sous forme de larve pélagique l'été suivant. La larve demeure dans le plancton pour une période de temps pouvant varier de 3 à 10 semaines, selon la température. Une fois parvenue au stade 4 de son développement, soit après la métamorphose, la postlarve quitte les eaux de surface pour s'établir sur le fond. Au cours des premières années de leur vie benthique, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille d'environ 40 mm, les homards mènent une existence cryptique et se concentrent dans des habitats structurellement hétérogènes, offrant de nombreux espaces interstitiels pour s'abriter. Un homard atteint la taille minimale de capture (76 mm) entre l'âge de 6 et 8 ans, après avoir mué de 15 à 20 fois.

Gestion de la pêche

La gestion de la pêche au homard se fait par un contrôle de l'effort de pêche. Le nombre de permis ainsi que le nombre de casiers par permis sont limités. En 1996, 658 permis de pêche étaient actifs, répartis à l'intérieur de 8 zones de pêche (Figure 1). Le nombre de casiers standards autorisés par permis était de 250 ou 300 selon les zones. L'utilisation de casiers plus volumineux a été contrôlée en 1995 et 1996 par une limitation de leur nombre, proportionnelle à l'augmentation de leur efficacité. Ainsi, le nombre de casiers dont les dimensions étaient supérieures à celles du casier standard (dimensions variables selon les zones) a été limité à 175 ou 210 dans les zones où un maximum de 250 et de 300 casiers standards étaient autorisés. L'effort de pêche est aussi contrôlé par la durée de la saison de pêche. La pêche au homard est une pêche printanière et la durée de la saison varie entre 9 et 12 semaines selon les zones. Le début de la saison coïncide avec le départ des glaces.

La pêche au homard est aussi soumise à une réglementation imposant une taille minimale de capture et la remise à l'eau des femelles oeuvées, qui a pour objectif la conservation de la ressource, via le maintien d'une certaine production d'oeufs. La taille minimale de capture est présentement fixée à 76 mm (3") dans toutes les zones de pêche du Québec. Afin de réduire la capture de homards de taille non commerciale, l'utilisation d'évents d'échappement est devenue obligatoire en 1994. Les casiers doivent désormais être munis d'une ouverture rectangulaire de 43 mm × 127 mm ou de deux ouvertures circulaires de 56 mm de diamètre, dans chaque salon. Les pêcheurs du sud de la Gaspésie [zones 20A (en partie), 20B et 21] ont effectué pendant quelques années le marquage de femelles oeuvées. Un certain nombre de femelles portant des oeufs ont été marquées d'une encoche au telson (V-notch) et remises à l'eau. Cette marque demeure visible l'année suivante et permet de reconnaître les femelles à potentiel reproducteur même quand elles ne portent plus d'oeufs. La protection de ces femelles leur permet de pondre une seconde et peut-être même une troisième fois. Les femelles présentant une telle marque au telson doivent obligatoirement être remises à l'eau depuis 1994.

État des stocks en 1996

En 1996, les débarquements de homard au Québec ont baissé de 4 % par rapport à 1995. Ils ont atteint 3267 t comparativement à 3391 t en 1995 (Figure 2, Tableau 1). En 1996, 64 % des captures du Québec provenaient des Îles-de-la-Madeleine (zone 22), 31 % provenaient de la Gaspésie (zones 19, 20 et 21) et 5 % de la Côte-Nord (zones 15, 16 et 18) et de l'Île d'Anticosti (zone 17). De façon générale, les débarquements enregistrés à l'échelle du Québec demeurent

Tableau 1. Débarquements (t) de homard au Québec par zone de pêche.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 ¹
zone 15	32	37	26	8	12	12
zone 16	12	16	14	10	12	16
zone 17	76	98	108	143	137	134
zone 18	12	5	12	8	17	2
zone 19	17	18	25	25	40	32
zone 20	621	797	751	730	985	947
zone 21	64	58	59	51	46	35
zone 22	2642	2806	2593	2007	2142	2089
TOTAL	3476	3835	3588	2982	3391	3267

1 données préliminaires

à un niveau très élevé, si on les compare à la moyenne des 25 dernières années qui est de 2285 t. Les débarquements ont augmenté régulièrement entre le milieu des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt-dix presque partout le long de la côte Atlantique canadienne. Au Québec, cette augmentation a été observée principalement aux Îles-de-la-Madeleine alors que les débarquements ont presque triplé entre 1976 et 1992. L'envergure spatiale de cette augmentation laisse croire à l'influence de variables communes ayant favorisé le recrutement du homard à grande échelle. Pour l'instant, les facteurs pouvant expliquer ce phénomène sont sous étude (climat, hydrodynamique, prédation, etc.). Nous pensons aussi qu'une part de cette augmentation puisse être attribuable à une augmentation de certaines composantes de l'effort de pêche.

Îles-de-la-Madeleine (zone 22)

Débarquements

En 1996, aux Îles-de-la-Madeleine, les débarquements de homard ont atteint 2089 t. Ceci représente une baisse de 2,5 % par rapport à 1995. Les débarquements du côté

sud des Îles (Old Harry à Havre-Aubert) ont atteint 1393 t contre 696 t au nord (Bassin à Grosse Île), soit une proportion respective de 67 % et 33 % des débarquements totaux, ce qui correspond à ce qui est généralement observé au fil des ans. En 1995, on avait enregistré des débarquements de 1413 t au sud et de 730 t au nord, ce qui représente une diminution de 5 % au nord et de 1,5 % au sud.

La saison de pêche au homard de 1996 s'est déroulée dans des conditions météorologiques et climatiques semblables à celles observées en 1995. À l'ouverture de la pêche, soit le 13 mai, la température de l'eau sur les fonds de pêche du côté sud (10 m de profondeur) était d'environ 3°C, ce qui est relativement chaud. De plus, la saison n'a été marquée par aucune perturbation météorologique majeure. Selon les observations faites auprès des pêcheurs-repères, l'effort de pêche déployé au cours des trois premières semaines de la saison était près du maximum potentiel. En 1996, 56 % des débarquements étaient effectués après la troisième semaine de pêche, ce qui est légèrement supérieur à ce qui avait été observé en 1995, soit 53 %.

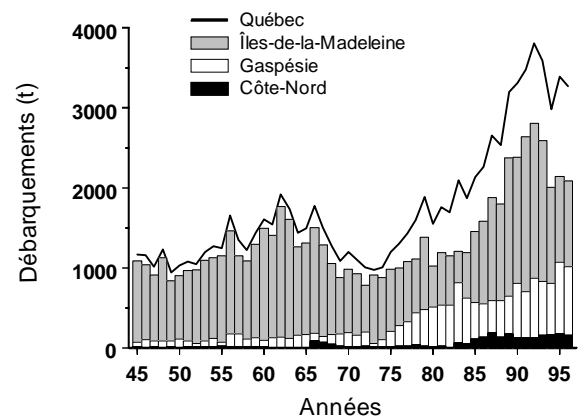


Figure 2. Débarquements (t) de homard au Québec de 1945 à 1996.

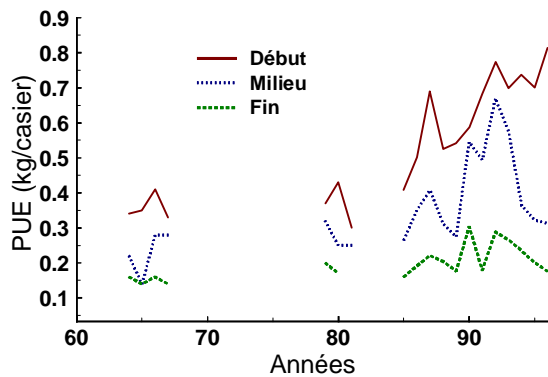


Figure 3. Prises par unité d'effort (PUE en kg par casier) aux Îles-de-la-Madeleine.

Indices d'abondance

Un indice de l'abondance du homard de taille commerciale (≥ 76 mm) est obtenu à partir des prises par unité d'effort (PUE) provenant de l'échantillonnage en mer des captures commerciales. Les PUE généralement exprimées en nombre de homards par casier ont été converties en poids (kg) par casier de façon à pouvoir les comparer avec des données recueillies au milieu des années soixante et à la fin des années soixante-dix (Figure 3). En 1996, les PUE étaient assez semblables à celles observées en 1995. En début de saison, elles étaient légèrement supérieures (15 %) à ce qui avait été observé l'année précédente soit 0,81 kg/casier par rapport à 0,70 kg/casier en 1995. Ces valeurs correspondent à 1,65 et 1,44 homard par casier respectivement. Au moment où la pêche a débuté, les glaces avaient disparu du côté sud des Îles depuis plus d'une semaine, ce qui a permis à l'eau de se réchauffer. La température enregistrée sur les fonds de pêche était légèrement supérieure (de 1° à 2° C) à celle de 1995. Ces quelques degrés peuvent augmenter la capturabilité du homard et expliquer en partie les différences annuelles dans les taux de prises en début de saison.

Les PUE observées en milieu de saison étaient de 0,31 kg/casier (Figure 3). Elles sont en baisse depuis 1994 et l'on attribue cette baisse au fait que la biomasse de homard n'est plus assez forte pour permettre de supporter des rendements élevés jusqu'à la mi-saison. Au cours des années 1990, 1991 et 1992, l'abondance de homard était vraisemblablement à un niveau parmi les plus élevés, de sorte que les pêcheurs pouvaient maintenir des taux de capture élevés pour plus longtemps. Le niveau d'abondance aurait diminué depuis, mais serait resté assez stable au cours des 3 dernières années. En fin de saison de pêche, les PUE étaient un peu plus faibles qu'en 1995, soit 0,18 kg/casier par rapport à 0,20 en 1995.

Les PUE enregistrées en début et milieu de pêche depuis la fin des années quatre-vingt sont nettement plus élevées que ce que l'on a observé au milieu des années soixante et à la fin des années soixante-dix. On a toujours relié en bonne partie l'augmentation des PUE à une augmentation de la biomasse de homards sur les fonds. Cette interprétation repose sur le postulat que l'unité d'effort, c'est-à-dire le casier n'a pas changé au cours des années. Or, il est évident que ce n'est pas le cas. Les informations obtenues des pêcheurs lors d'entrevues réalisées au cours de l'hiver 1996 dans le cadre d'une étude visant à répertorier leur savoir traditionnel, nous ont permis de mieux voir la nature des changements qui ont été apportés à l'unité d'effort depuis le début des années quatre-vingt.

Ainsi, des changements ont non seulement été apportés au niveau du casier lui-même (taille, poids, anneau d'entrée, proportions, boîte), mais aussi au niveau de la stratégie de pêche de ce casier devenu plus performant. L'utilisation récente d'équipements électroniques sophistiqués (système de navigation et sondeuse couleur)

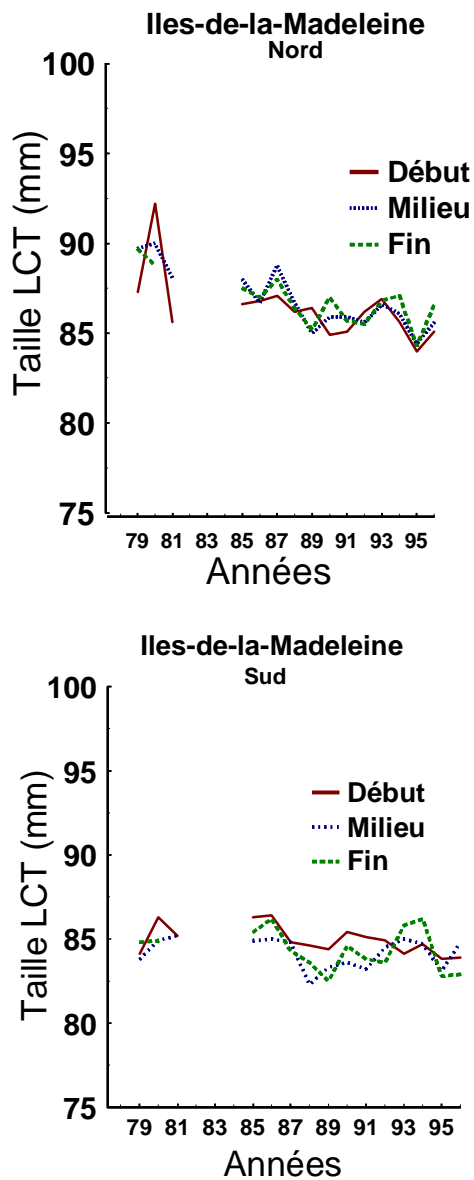


Figure 4. Taille moyenne des homards (≥ 76 mm LCT) aux Îles-de-la-Madeleine.

a permis la découverte de nouveaux fonds. Selon les pêcheurs, il semble que tous les fonds de homard autour des Îles soient maintenant exploités, contre 50 ou 60 % au début des années quatre-vingt. Ces équipements ont par ailleurs permis la détermination de la nature et de la topographie fine des fonds. Cette

connaissance des fonds apporte aux pêcheurs un meilleur contrôle de l'emplacement des casiers sur les récifs, désormais positionnés stratégiquement, à des endroits garantissant les meilleures prises. Aujourd'hui, il semble qu'aucun casier ne soit placé sur le fond au hasard, ce qui est favorisé aussi par le fait que l'on ait réduit le nombre de casiers par filière (6-7 au lieu de 10-12 auparavant). Des changements apportés au bateau, en termes de taille et de puissance, ainsi que l'utilisation de systèmes électroniques de navigation font que le pêcheur de homard est devenu beaucoup plus mobile qu'il ne l'était auparavant. Cette mobilité accrue a permis aux pêcheurs d'évoluer d'une stratégie de pêche d'interception du homard à une stratégie de pêche de poursuite. Tous ces changements technologiques et stratégiques se traduisent aujourd'hui par une meilleure efficacité de pêche et ont certes contribué de façon importante à l'augmentation des PUE et des débarquements observée depuis le milieu des années quatre-vingt, au moment où s'opéraient tous ces changements. Une telle augmentation de la capacité de pêche pourrait masquer une diminution de l'abondance du stock.

Données biologiques

Depuis 1985, on observe une diminution de la taille moyenne des homards capturés (≥ 76 mm), tant du côté nord que du côté sud (Figure 4). Du côté sud, cette diminution est observée principalement en début de saison de pêche, alors que du côté nord, cette diminution est observable pour les trois périodes de pêche. La situation du côté nord des Îles ressemble de plus en plus à celle observée du côté sud. L'écart des tailles entre le côté nord de l'archipel, jadis réputé comme ayant de plus gros homards, et le côté sud tend à diminuer. L'abondance de gros homards aux Îles-de-la-Madeleine est très faible. L'abondance des homards

« jumbos » (127 mm et plus) a été estimée à partir des données provenant de l'échantillonnage commercial. On observe que la proportion de gros homards constitue moins de 1 % des débarquements. Un échantillonnage complet des captures a été fait en 1996 par l'APPIM (Association des pêcheurs professionnels des Îles-de-la-Madeleine) et confirme les résultats obtenus par l'échantillonnage commercial. Une diminution de la taille moyenne et le faible nombre d'individus de grande taille sont des indicateurs d'un taux d'exploitation élevé.

L'analyse de la composition en taille des captures nous permet de quantifier l'intensité de cette exploitation. La moyenne observée au cours des 11 dernières années était de 64,5 %. Du côté sud des Îles, le taux d'exploitation augmente graduellement depuis 1988. Du côté nord, le taux d'exploitation en 1995 a été de 59 %, ce qui est supérieur à la moyenne des 11 dernières années qui est de 53 %.

Le niveau de production d'oeufs par recrue du homard des Îles reste inférieur au niveau-cible proposé par le CCRH (Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques), soit 5 % d'un stock non pêché. En deçà de ce niveau, un stock est considéré surexploité.

Perspectives pour 1997

L'abondance des homards dont la taille est inférieure à la taille commerciale (prérecrues) peut constituer un indice de la quantité de homards qui s'appêtent à entrer dans la pêche au cours des prochaines années. En général aux Îles-de-la-Madeleine, les prérecrues dont la taille se situe entre 67 et 76 mm mueront au cours de l'été ou l'automne suivant la saison de pêche, et composeront ainsi les captures de l'année suivante. Un indice de l'abondance des prérecrues est obtenu à partir des taux de capture enregistrés au cours de

l'échantillonnage en mer des prises commerciales. L'analyse rétrospective de la relation entre différents indices de prérecrues observés une année donnée et les débarquements de l'année suivante a permis dans le passé de prévoir assez justement la tendance des débarquements une année à l'avance. Cependant, depuis que la réglementation sur les événements d'échappement est entrée en vigueur en 1994, le nombre de prérecrues dans les casiers a diminué de façon significative et pour l'instant, les nouvelles données n'ont aucune valeur prédictive. Par ailleurs, l'obstruction des événements d'échappement n'a pas permis d'obtenir un indice fiable, si bien que pour l'année 1997, il n'est pas possible d'effectuer des prévisions à partir de ces données.

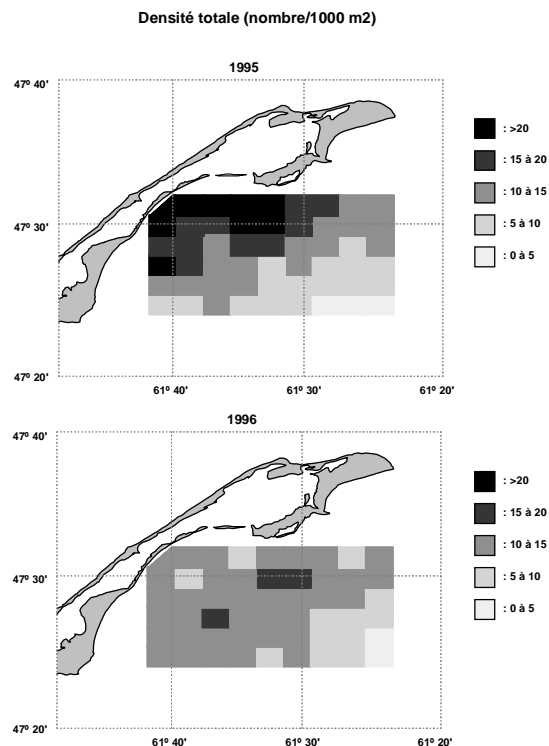


Figure 5. Abondance (nombre /1000 m²) de homard en 1995 et 1996, selon un relevé de recherche réalisé avec un chalut *Nephrops*.

Un outil de prévision des débarquements indépendant de la pêche commerciale est cependant en développement pour les Îles-de-la-Madeleine. L'utilisation d'un chalut de fond de type Nephrops permet d'obtenir une image de la fraction de la population constituée des plus petits individus, c'est-à-dire des classes de mue qui entreront dans la pêche une à trois années plus tard. Un relevé de l'abondance du homard a été réalisé au large de Grande-Entrée en 1995 et en 1996, après la saison de pêche. La répartition spatiale du niveau d'abondance de homard observée au cours des 2 années est représentée à la Figure 5. L'abondance totale de homard sur le territoire étudié était plus faible de 24 % en 1996 par rapport à 1995. Les homards de taille commerciale (≥ 76 mm), soit ceux qui seront disponibles à la pêche en 1997 étaient 30 % moins nombreux. Nous saurons à la fin de la saison de pêche 1997 si les résultats de ce type de relevé peuvent être un bon indicateur des niveaux de débarquements à venir.

Conclusion

Le homard des Îles-de-la-Madeleine est fortement exploité et le niveau d'exploitation semble avoir augmenté au cours des dernières années, notamment avec l'augmentation de l'efficacité de pêche. Tous les indices biologiques confirment ce phénomène : taille moyenne des homards capturés qui diminue avec le temps ou qui est à son minimum, production d'oeufs par recrue très faible, quasi-absence de gros individus dans les débarquements. Par ailleurs, selon les pêcheurs, il semble que tous les fonds de homard autour des Îles soient maintenant exploités, contre 50 ou 60 % au début des années quatre-vingt, réduisant ainsi la superficie des fonds non exploités qui auraient pu par le passé servir de refuges.

Un tel niveau d'exploitation est très risqué et pourrait facilement mener à une surpêche du recrutement, ce qui mettrait en péril la survie du stock. Nous recommandons que des mesures de conservation, telles que celles proposées par le CCRH soient mises en vigueur de toute urgence. À cet effet, seules des modifications importantes de la taille minimale de capture ou de l'effort de pêche pourront avoir un effet significatif sur la production d'oeufs par recrue.

Gaspésie (zones 19,20,21)

Débarquements

En 1996, en Gaspésie, les débarquements de homard ont atteint 1014 t, soit une baisse de 5 % par rapport à 1995. Ils demeurent néanmoins très élevés par rapport aux 10 dernières années. On se rappelle que les débarquements ont augmenté de 33 % entre 1994 et 1995. Quatre-vingt-treize pourcent des débarquements de la Gaspésie proviennent de la zone 20. En 1996, dans la zone 20, les débarquements ont atteint 947 t par rapport à 985 t en 1995. Les zones de pêche 19 et 21 sont des zones marginales caractérisées par de faibles débarquements. En 1996, les débarquements de ces deux zones ont atteint 32 t et 35 t respectivement, correspondant à des diminutions de 20 % et 24 % par rapport à 1995.

Dans la majorité des sous-zones de la zone 20 (on en compte 18), la pêche a débuté le 27 avril, une dizaine de jours plus tôt qu'en 1995. À l'ouverture de la pêche, la température de l'eau était d'environ 1°C, mais elle s'est réchauffée assez rapidement pour atteindre 3°C la semaine suivante. Selon les observations recueillies auprès des pêcheurs-repères, l'effort de pêche déployé au cours des trois premières semaines de la saison était légèrement inférieur (10 %) à celui déployé en 1995. Cependant, pour l'ensemble de la saison de pêche, l'effort n'a

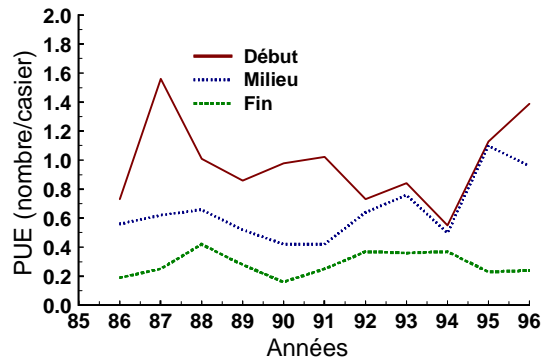


Figure 6. Prises par unité d'effort (PUE en nombre de homards par casier) en Gaspésie.

été inférieur que de 4 %. En 1996, environ 40 % des débarquements étaient effectués après la troisième semaine de pêche. En 1995, ce pourcentage était de l'ordre de 50 %.

Indices d'abondance

En Gaspésie, les PUE observées en 1996 en début de saison de pêche étaient encore plus élevées qu'en 1995, soit 1,39 comparativement à 1,13 homard/casier/jour (Figure 6). Malgré une légère diminution par rapport à 1995, elles sont demeurées assez élevées en milieu de saison (0,96 homard/casier en 1996 comparativement à 1,10 en 1995). Ces taux de capture élevés peuvent refléter jusqu'à un certain point un niveau élevé d'abondance de la ressource. Par contre, ils peuvent également refléter, comme on l'a vu pour les Îles-de-la-Madeleine, une augmentation de l'efficacité de pêche. En fin de saison de pêche, les PUE étaient nettement réduites, tout comme en 1995, et atteignaient 0,24 homard/casier. Les rendements élevés décrits ci-dessus caractérisent davantage la zone 20A (Cap Gaspé à Chandler). À mesure que l'on pénètre dans la baie des Chaleurs, les rendements diminuent. Les données obtenues du programme pêcheurs-repères

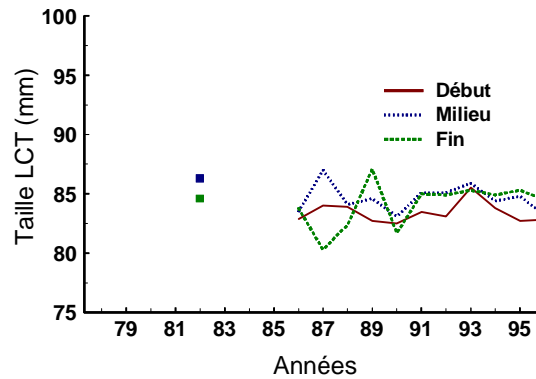


Figure 7. Taille moyenne des homards (≥ 76 mm LCT) en Gaspésie.

indiquent que pour la saison de pêche 1996, les PUE moyennes des zones 20B et 21 représentaient respectivement environ 80 % et 40 % des rendements de la zone 20A.

Données biologiques

La taille moyenne des homards capturés en Gaspésie est très faible, reflétant la dominance des recrues de l'année dans la pêche. De plus, depuis 1993, on observe une diminution de la taille moyenne des homards capturés (≥ 76 mm LCT) en début et milieu de pêche (Figure 7). On observe par ailleurs une diminution de la taille moyenne des femelles oeuvées. En Gaspésie, les taux d'exploitation sont très élevés et la moyenne des dix dernières années se situe à 73 %. Cette situation se traduit par la dépendance du succès de la pêche sur l'abondance des homards qui atteignent la taille commerciale une année donnée. L'exploitation ne porte pratiquement que sur une seule classe de mue. À de tels niveaux d'exploitation, les années de bon recrutement ne peuvent soutenir la pêche pour une très longue période.

Le niveau de production d'oeufs par recrue du homard de la Gaspésie reste inférieur au niveau-cible proposé par le CCRH (Conseil pour la Conservation des Ressources Halieutiques), soit 5 % d'un stock non

pêché. En deçà de ce niveau, un stock est considéré surexploité.

Perspectives pour 1997

L'abondance des homards dont la taille se situe sous la taille commerciale (prérecrues) peut constituer un indice de la quantité de homards qui s'apprête à entrer dans la pêche au cours des prochaines années. En général, les prérecrues dont la taille se situe entre 64 et 76 mm mueront au cours de l'été ou l'automne suivant la saison de pêche, et composeront ainsi les captures de l'année suivante. Tout comme aux Îles-de-la-Madeleine, l'analyse rétrospective de la relation entre différents indices de prérecrues observés une année donnée et les débarquements de l'année suivante a permis dans le passé de prévoir assez justement la tendance des débarquements une année à l'avance. Cependant, depuis que la réglementation sur les événements d'échappement est entrée en vigueur en 1994, le nombre de prérecrues dans les casiers a diminué de façon significative et pour l'instant, les nouvelles données n'ont aucune valeur prédictive. Par ailleurs, l'obstruction des événements d'échappement n'a pas permis d'obtenir un indice fiable si bien que pour l'année 1997, il n'est pas possible d'effectuer des prévisions à partir de ces données.

Conclusion

Le homard de la Gaspésie est fortement exploité et tous les indices biologiques confirment ce fait : taille moyenne des homards capturés qui diminue avec le temps ou qui est à son minimum, taille moyenne des femelles oeuvées qui diminue, production d'oeufs par recrue très faible. Ce niveau d'exploitation est très risqué et pourrait facilement mener à une surpêche du recrutement, ce qui mettrait en péril la survie du stock. Nous recommandons que des mesures de conservation, telles que celles

proposées par le CCRH soient mises en vigueur de toute urgence. À cet effet, seules des modifications importantes de la taille minimale de capture ou de l'effort de pêche pourront avoir un effet significatif sur la production d'oeufs par recrue.

Anticosti (zone 17)

Côte nord (zones 15, 16, 18)

La population de homard de l'Île d'Anticosti (zone 17) a été échantillonnée à une reprise en 1996 (échantillonnage à quai). L'échantillon obtenu montre une structure démographique caractérisée par la présence de plusieurs classes de mue, indiquant un taux d'exploitation vraisemblablement beaucoup plus faible que celui observé en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. La taille moyenne des homards commerciaux de cet échantillon était de 93 mm. Aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie elle se situe aux alentours de 85 mm LCT.

Les débarquements enregistrés dans la zone 15 en 1996 étaient équivalents à ceux de 1995, soit 12 t. Dans la zone 16, on a enregistré des débarquements de 16 t comparativement à 12 t en 1995 alors que dans la zone 18, seulement 2 t ont été enregistrées. Un échantillonnage en mer est réalisé dans les zones 15 et 16 depuis 1993. De manière générale, les taux de capture diminuent à mesure que l'on se rapproche de la limite nordique de distribution du homard. Les taux de capture obtenus sur la Côte-Nord sont nettement inférieurs à ceux observés dans les autres régions. Ils se comparent à ceux obtenus en fin de saison en Gaspésie ou aux Îles-de-la-Madeleine. Les PUE des homards de taille commerciale en début, milieu et fin de saison de pêche de 1996 étaient respectivement de 0,51, 0,28 et de 0,19 homard/casier, ce qui se compare à ce qui avait été observé l'an dernier. Les années 1995 et 1996 se distinguent des années 1993 et 1994 en ce sens que les taux de capture ont diminué plus rapidement au cours

de la saison. En 1993 et 1994, les PUE du début et du milieu de saison étaient équivalentes. On a aussi noté au cours des quatre années d'échantillonnage, une diminution de la taille moyenne des homards capturés. De 1993 à 1996, la taille moyenne est passée de 86,9 à 83,2 mm en début de saison de pêche. Des diminutions semblables sont aussi observées au milieu et à la fin de la saison de pêche, reflétant une augmentation du taux d'exploitation. Nous n'avons pas de données sur la taille à la maturité sexuelle des homards de ce secteur. Dans cette région baignée par des eaux relativement plus froides qu'en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, on pourrait s'attendre à ce que la maturité sexuelle soit atteinte à une plus grande taille. Le cas échéant, la taille minimale de capture de 76 mm pourrait ne pas être suffisante pour assurer une production d'oeufs par recrue adéquate.

Les mêmes problèmes de conservation que ceux observés dans les secteurs plus étudiés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont susceptibles d'être rencontrés aussi sur la Côte-Nord.

Pour en savoir plus:

CCRH, 1995. Un cadre pour la conservation des stocks de homard de l'Atlantique. 53 p. + annexes.

Gendron, L. 1996. État des stocks de homard des côtes du Québec en 1995 et analyse des mesures de conservation. MPO Pêches des l'Atlantique. Document de recherche 96/123. 55 p.

Préparé par:

Louise Gendron

Tél. (418)775-0618

Fax. (418)775-0542

Courrier électronique: gendronl@dfp-mpo.gc.ca

Publié par le

Bureau régional des évaluations de stocks,
Ministère des Pêches et des Océans,
Institut Maurice-Lamontagne,
C.P. 1000, Mont-Joli,
Québec, Canada
G5H 3Z4

On peut obtenir des copies supplémentaires à l'adresse ci-dessus.

The English version of this document is available at the above address.

